

suites de la première page

LE FMI

naies, consolidation des balances dollars, plus grande flexibilité des taux de change, accroissement du rôle des droits de tirage spéciaux. A propos de ces derniers, les pays industrialisés commencent même à admettre plus largement l'idée d'un lien entre l'attribution des DTS et l'aide économique, réclamée depuis longtemps par le tiers monde.

Mais, lorsqu'il s'agit de la manière dont ces principes seront traduits dans la réalité monétaire, les désaccords restent très profonds. Les Américains, qui s'intéressent surtout aux responsabilités des pays excédentaires, proposent un système d'ajustement automatique et presque supranational, accompagné de sanctions contre les pays récalcitrants. Cet automatisme inquiète leurs partenaires qui soulignent qu'un surplus peut être la conséquence, non de la politique intérieure d'un pays, mais simplement du déficit d'un autre pays et ne sont guère enclins à abdiquer une partie de leur souveraineté économique au profit d'un indice de valeur incertaine.

Si les Américains soutiennent que le rôle croissant des DTS, ils ne s'opposent nullement à une nouvelle accumulation de devises, en fait de dollars, dans les coffres des banques centrales. Cette neutralité est critiquée par les Européens qui veulent que le dollar perde son statut de monnaie de réserve et que les banques centrales n'en conservent que le montant nécessaire pour le règlement des transactions courantes.

La question des DTS est compliquée par les craintes de distributions inflationnistes, par le problème de la consolidation des balances dollars et par le lien avec l'aide. Nombre de ministres, surtout parmi ceux des pays européens, ont souligné que les allocations devraient être faites avec prudence de manière à éviter une inflation de liquidités. Les Américains ont proposé qu'une émission spéciale de DTS soit faite pour absorber les excédents de dollars détenus à l'étranger, transférant ainsi une créance sur leurs actifs en une créance internationale. Mais d'autres pays, dont la France, estiment que la consolidation devra se faire par des moyens de crédit plus traditionnels. Enfin, si les pays industrialisés commencent à accepter un lien entre DTS et aide économique, ils sont loin d'être prêts à accéder aux demandes des pays en voie de développement qui veulent en fait bénéficier d'une plus grande part de chaque allocation.

La discussion sur ce point sera sans doute chaude, car les pays pauvres disposent de neuf voix au Comité des vingt. L'existence de ce nouveau forum n'est en aucun cas une garantie de rapidité pour l'avenir de la réforme. Comme l'a fait remarquer le chancelier de l'échiquier britannique, il risque d'être deux fois plus difficile de se mettre d'accord à vingt qu'à dix.

La crise monétaire a, comme maintes fois au cours des dernières années, releguée un peu dans l'oubli les travaux de la Banque mondiale. Le président de cette dernière, M. Robert McNamara, a toutefois demandé aux pays riches de préparer dès maintenant une nouvelle reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, filiale de la Banque octroyant des crédits à très long terme et à très faible intérêt. Mais il a aussi insisté pour que les pays pauvres donnent de nouvelles priorités à leurs programmes de développement et accentuent notamment leurs efforts en faveur des couches les plus défavorisées de leur population qui restent totalement à l'écart du progrès.

CLAUDE WAGNER

a Sherbrooke ou, à travers les appels des conservateurs convaincus, certains auditeurs se sont permis de mettre en doute, quoique timidement, la crédibilité de l'ex-ministre libéral, de l'ex-juge et de la nouvelle vedette progressiste-conservatrice fédérale.

M. Wagner, calme utilisant le mot pesé, s'entendait le gouvernement Trudeau lorsqu'il court d'argument, ne ménageant jamais le compliment de bon aloi à l'égard de ses interlocuteurs du public, s'en est sorti habilement et a sans doute créé une bonne impression parmi le public auditeur.

Il a paru cependant que même ceux qui voient d'un bon oeil la venue de M. Wagner en politique n'ont pas très confiance dans les candidats conservateurs des comtes de Shefford, Sherbrooke, Compton et Richmond.

M. Wagner a été salué hier par une auditrice comme "le futur chef de l'ordre et de la loi"; il a été félicité d'avoir quitté la magistrature pour se mettre au service de ses concitoyens. M. Wagner a tout assimilé cela avec flegme, a répété quelques allégues du programme conservateur, notamment en matière d'aide aux cultivateurs, de taxes fédérales, de pensions d'Ottawa, et il s'est dit d'accord en général avec les récriminations des gens qui, pour la plupart, se plaignent du chômage et du coût de la vie trop élevé.

Le chef québécois des conservateurs s'est fait dire aussi qu'il devrait être le leader national du parti et il s'est fait rappeler qu'il avait promis de ne jamais revenir à la vie politique après sa défaite au congrès du leadership des libéraux provinciaux.

Au premier, il a répondu que l'équipe comptait davantage que les hommes; au deuxième, il a dit: "Cela prouve qu'il ne faut jamais jurer de rien."

M. Wagner, encore plus habile devant un micro que devant une personne, aura donc eu son banc d'essai en pays crédite. Il est maintenant prêt et son passage du banc des Sessions de la paix à celui des autocars teints aux couleurs conservatrices semble vouloir se faire sans trop de difficulté.

La semaine prochaine, il sera en Gaspésie où, cette fois, il devra mettre à profit la leçon apprise derrière le rideau vert.

Il lui faudra aussi, et on attend ce moment, aborder plus en profondeur les "véritables problèmes". Il lui faudra suggérer de véritables solutions, il devra politiser le débat et ne pas se contenter de propos rassurants mais vagues comme il le fait présentement. Il faudra vraiment que M. Wagner soit "vrai" comme l'annonce son slogan. Les Gaspésiens ont été sensibilisés à leurs propres problèmes notamment par les artisans du BAEQ et, en 1970, par les Parizeau et Lévesque. M. Wagner qui ne laisse pas indifférente cette population ne devra pas décevoir. Il s'est mis en condition ici, il devra jouer là-bas.

LE RESTIGOUCHE

dans les chantiers maritimes de Halifax.

La déclaration résume un rapport de quelque 400 pages préparé par un conseil d'enquête et précise que l'acide "a provoqué une corrosion générale qui s'est répandue dans le système à vapeur entraînant la paralysie de nombreuses soupapes et turbines."

L'origine probable des dégâts a été la pénétration de l'acide au cours des travaux de nettoyage des bouilloires du navire.

Un examen détaillé de toutes les pièces connexes du système à vapeur du navire "pour connaître l'étendue des réparations" sera entrepris sans délai.

On avait laissé entendre que le conseil d'enquête en viendrait à la décision de mettre le Restigouche au rebut plutôt que d'en dépenser de nouvelles sommes pour le remettre en service.

On se souviendra qu'il y a deux ans le ministère avait provoqué une vive controverse en décidant de vendre pour rebut le porte-avions Bonaventure peu après que les dépenses de réparations eurent largement dépassé les prévisions.

La déclaration d'hier précise que le rapport d'enquête sur le Restigouche est actuellement à l'étude au quartier général de la Défense afin d'en arriver à une décision.

L'enquête n'a pu déterminer exactement toute l'étendue des dégâts et il en sera ainsi tant que toutes les pièces et les systèmes n'auront pas été démontés et examinés.

Les prévisions actuelles de réparation sont inférieures à \$500,000. Le coût des pièces de rechange n'y est pas inclues.

Les chantiers maritimes de Halifax qui ont entrepris les travaux sur le Restigouche étaient les seuls ayant répondu aux appels d'offres pour la réparation des dégâts causés par la corrosion.

On croit comprendre que l'entreprise d'Halifax obtiendra le contrat mais la somme soumise n'a pas été révélée.

Plus tôt, des chantiers maritimes de Saint-Laurent avaient protesté auprès du gouvernement soutenant qu'il y avait discrimination dans les soumissions. Ils se plaignaient du fait qu'une somme additionnelle de \$15,000 ayant été ajoutée à leurs soumissions conformément aux instructions qu'ils avaient reçus devant couvrir le coût de touage du Restigouche depuis Halifax.

Un porte-parole du ministère des approvisionnements a nié hier qu'il y ait eu discrimination. Il est normal d'ajouter le coût de touage à la soumission d'un entrepreneur, a-t-il ajouté.

LES MILITAIRES

tutée dans les forces armées canadiennes, la nouvelle structure met fortement l'accent sur les qualifications techniques du personnel par rapport au grade.

Ainsi, un sous-officier breveté, comptant trois ans de service dans cette catégorie et des crédits en qualité de surveillant à la topographie, gagnera \$1,823 par mois comparativement à \$1,215 pour un capitaine d'artillerie comptant six ans de service dans son grade.

Un caporal qui est également technicien de radar gagnera une solde supérieure à celle d'un lieutenant de marine en qualité d'ingénieur, soit \$857 comparativement à \$805.

Des révisions dans les allocations pour services aériens et à bord d'un sous-marin en mer font partie du nouveau régime.

Des allocations de service aérien de \$75 par mois, sans tenir compte du grade, seront versées aux catégories suivantes de personnel: pilotes, navigateurs, mécaniciens de vol, membres d'équipages techniques, observateurs et la plupart des maîtres préposés aux chargements. Ces allocations s'appliquent également aux officiers poursuivant l'entraînement de pilote.

Un porte-parole du ministère de la défense a fait remarquer qu'il n'est pas possible de fournir des comparaisons exactes dans toutes les catégories d'allocations versées jusqu'ici, parce que dans certains cas l'allocation absorbe certaines différences. Par exemple, les maîtres préposés aux chargements recevaient une somme différentielle de \$60.

Les autres catégories de personnel en service de vol sur une base continue, comme les commissaires et les préposés au vol, recevront une allocation de service aérien de \$45, soit une hausse de \$15.

Pour ce qui est de la marine, les allocations ont été portées de \$60 à \$90 par mois pour la plupart du personnel en service à bord de navires de surface.

Pour les marins, les maîtres et les sous-officiers brevetés chefs à bord de sous-marins, l'allocation est portée à \$60 par mois.

Des hausses de solde ont également été autorisées pour les forces armées de réserve à compter de demain.

Un soldat classe A au niveau le plus élevé gagnera \$10.90 par jour par rapport à sa solde actuelle de \$8.30.

Un sous-lieutenant, classe A, passe de \$10.30 à \$13 par jour.

INVESTISSEURS

voir, elle poursuivrait sa politique commencée en 1968.

Parmi les faits saillants de la politique étrangère du Canada au cours des dernières années, M. Trudeau a cité à la reconnaissance de la Chine communiste, la participation accrue du pays aux affaires du Commonwealth et de la francophonie et son ouverture sur les

pays communistes, notamment l'URSS.

Le premier ministre a par ailleurs déclaré qu'il était presque certain que la prochaine conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth aurait lieu à Ottawa en 1973.

M. Trudeau avait quitté Ottawa le matin pour poursuivre sa campagne électorale à Toronto où il a visité l'hôpital Saint-Joseph.

Aujourd'hui, il sera au Québec.

TROIS SORTIES

service de la prévention de la ville de Montréal avaient déclaré que deux sorties suffisaient au Wagon Wheel car la salle n'avait pas une capacité de 500 personnes. De plus, pour eux, l'escalier intérieur, où se trouvait la porte qui était verrouillée, n'était pas considéré comme une issue, ne donnant pas directement à l'extérieur.

Le directeur du département de la construction du service des permis et inspections de la Ville de Montréal, l'ingénieur Gunneville, avait indiqué pour sa part que les trois sorties du Wagon Wheel, y compris l'escalier intérieur, étaient indispensables car, ensemble ces trois sorties totalisaient 94 pouces de largeur, soit exactement la norme prévue pour une salle d'une capacité de 268 personnes.

Hier, l'ingénieur Bernard Boucher du gouvernement provincial a indiqué au coroner Laurin Lapointe que, selon la loi provinciale de la sécurité dans les édifices publics telle qu'amendée en mars 1971, la capacité du Wagon Wheel était de 218 personnes et non 268, car les trois issues, y compris l'escalier intérieur, totalisaient 94 pouces de largeur.

Pour avoir le droit d'accueillir 268 personnes, la salle Wagon Wheel aurait dû disposer de 22 pouces additionnels de largeur soit, dans le cas du Blue Bird, un espace équivalant à la sortie de secours, à l'arrière de l'immeuble.

M. Boucher a cependant indiqué que, selon les nouvelles dispositions de la loi provinciale, deux sorties étaient suffisantes pour des salles d'une capacité variant entre 61 et 600 personnes. Toutefois, contrairement au règlement 2572 appliqué par le service des incendies de Montréal, ces sorties doivent avoir des largeurs qui tiennent compte de la capacité de la salle. Ainsi, pour chaque 60 personnes, on exige 22 pouces de largeur libre.

Le fonctionnaire provincial a précisé que l'escalier intérieur était considéré, selon les normes provinciales, comme une issue même si n'était pas entièrement conforme aux dispositions de la loi.

Au sujet de la porte au milieu de cet escalier, M. Boucher a indiqué qu'elle ne devait pas être verrouillée. Elle pouvait cependant s'y trouver à condition qu'elle soit située sur un palier d'au moins six pieds de largeur. On sait que le propriétaire du Blue Bird, M. Léopold Paré, a déclaré que cette porte donnait sur une marche.

Le témoin a aussi indiqué que cet escalier intérieur devait être cloisonné jusqu'au plafond, ce qui, selon la preuve déjà entendue, n'était pas le cas.

Cependant, l'ingénieur provincial a précisé que la nouvelle loi était appliquée plus soupagement dans le cas des bâtiments déjà existants que dans le cas des nouvelles constructions.

D'autre part, en réponse à une question, le directeur du service provincial d'inspection des lieux publics a déclaré qu'il faudrait quadrupler le nombre de ses inspecteurs, au nombre d'une trentaine actuellement, afin de pouvoir faire un minimum d'une inspection annuelle dans tous les édifices publics du Québec.

Actuellement, certains édifices ne sont visités qu'à tous les trois ou quatre ans.

Enfin, au sujet des exercices d'évacuation, l'ingénieur Boucher a déclaré qu'il était de règle de ne pas faire des exercices de sauvetage dans les établissements où il y a un risque de panique, tels les clubs de nuit. Toutefois, le personnel de ces établissements n'est pas dispensé des exercices et c'est au propriétaire de préparer un plan d'évacuation et de veiller à ce que les membres du personnel le connaissent.

Le témoignage de l'ingénieur Boucher a terminé la preuve présentée devant le coroner Laurin Lapointe. Ce dernier a indiqué qu'il prendrait le tout en délibéré et qu'il espérait rendre un jugement vendredi prochain.

Avant de clore la séance, le coroner a fait venir les trois présumés auteurs de l'incendie, Gilles Eccles, Jean-Marc Boutin et Jimmy O'Brien, et leur a signifié qu'ils resteraient en détention au moins jusqu'à ce qu'il leur rende son jugement.

BLUE BIRD

ne, depuis le début de l'enquête du coroner, n'ait songé à informer les victimes et leurs familles qu'elles ne disposaient que de 30 jours pour adresser des réclamations en dommages à la Ville de Montréal.

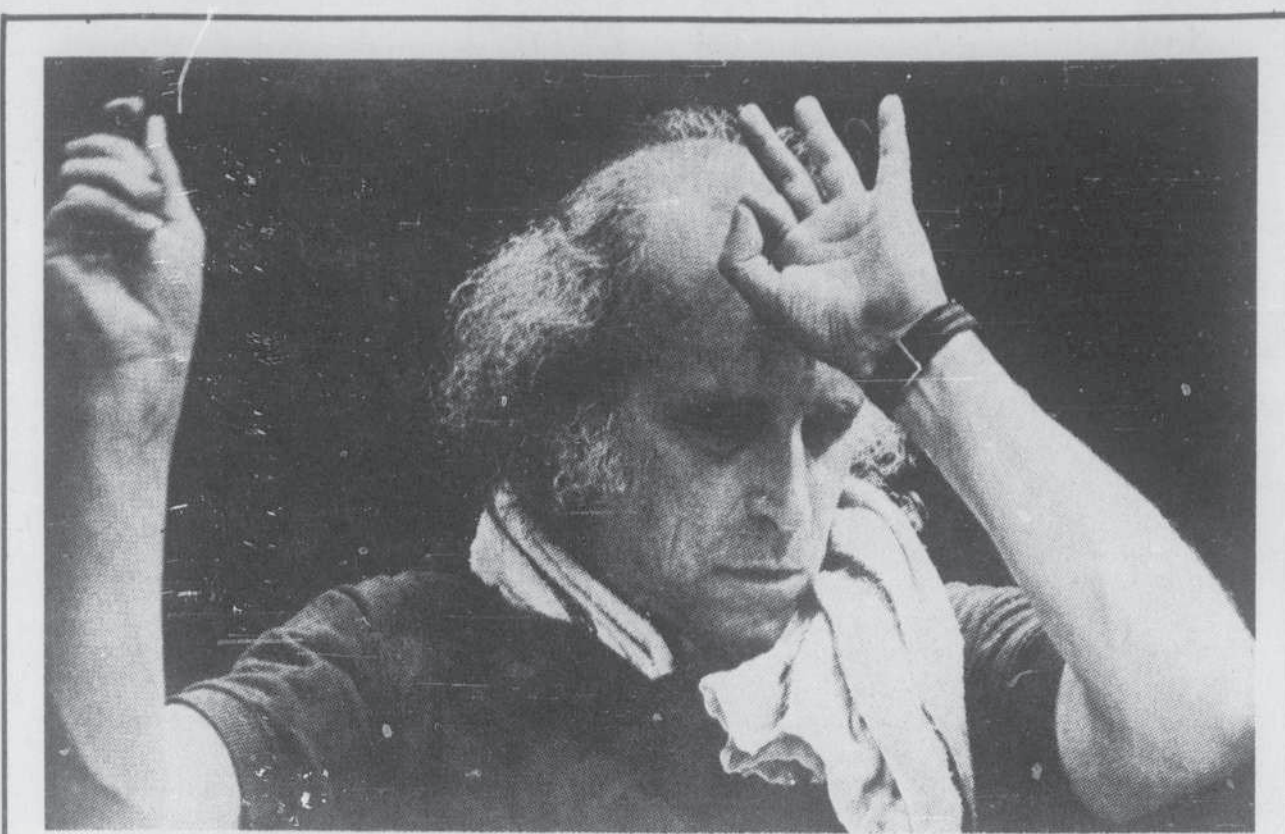
Le jeune procureur, qui dit n'avoir reçu mandats d'agir dans cette affaire que jeudi après-midi, à 15h.30, a fait valoir que, pour ses clients, il n'y avait pas de problème. Mais, pour tous les autres, personne ne s'en occupe, a-t-il fait valoir.

Me Gravenor a aussi demandé au coroner l'autorisation de réentendre certains témoins, dont le propriétaire du Blue Bird.

Le procureur de la couronne, Me Stephen Cuddihy, s'est alors objecté aux demandes de l'avocat en disant d'abord qu'il était faux de prétendre que les victimes ou leurs familles ne pourraient plus avoir de recours après un délai de 30 jours. Me Cuddihy a lu à haute voix le texte de la charte de la Ville en soulignant que cette loi prévoyait, en cas de raisons sérieuses, une extension du délai de 30 jours.

Le coroner a abondé dans ce sens en ajoutant qu'il n'avait aucune juridiction pour demander à la Ville de Montréal de prolonger le délai prévu par la loi.

Le procureur de la couronne a ensuite fait valoir, au sujet des réinterrogatoires réclamés par Me Gravenor, qu'en tant que représentant du procureur général, il était lui aussi l'avocat des victimes puisque son mandat est de représenter le public en général. En conséquence, Me Cuddihy a indiqué qu'il avait tenté de présenter au coroner tout ce qui était pertinent à la tragédie et aux



Léo Ferré, cette blessure...

par Gisèle Tremblay

C'était jeudi et vendredi, deux soirs seulement, à la Place des Arts.

Il a physiquement vieilli; si s'accroche parfois dans les mots et il lui arrive de devoir attendre l'aide du souffleur, le temps d'une seconde; on a par moment l'impression qu'il chancelle, comme un homme légèrement ivre. Beaucoup de chansons nouvelles; on n'y retrouve pas toujours le charme mélodique de plusieurs anciennes et l'inspiration peut paraître alourdie par certaines obsessions.

C'est là le côté anecdotique; ce sont là des apparences que quelque chose submerge; la même présence, les mêmes dons saisissants de poète et d'interprète.

Vêtu de noir, il s'avance seul, sur fond noir, avec ces touffes de cheveux blancs sur les tempes comme des broussailles du désert, les bras ballants comme des arcs tendus; et c'est un peu l'homme des cavernes qui se servirait des mots comme d'une arme pour dompter un monstre: la société.

Dès les premiers mots, en effet, tout est transfiguré. Un récita de Ferré, c'est la fête de l'anarchie, avec la révolte enfoncée

comme un pieu entre la vie et ses chaînes; c'est la solitude, ce nerf à vif, revendiquée contre tous les pouvoirs; c'est la liberté ivre d'elle-même que la marée rejette contre tous les rivages; c'est la dérive et le délire et la désespérance; c'est une blessure ouverte que tout irrite, même la tendresse; c'est une Pentecôte où chacun retient son souffle devant cette langue de feu: la poésie.

"La poésie est une clameur, elle doit être entendue comme une musique, elle ne prend son sexe qu'avec les cordes vocales." Tel est, en substance, ce que dit de la poésie le poète dans le monologue qui ouvre le spectacle. Et aussitôt, on est convié à une célébration de la parole.

Ferré appartient à la tradition française des poètes maudits. Il débuse tout mensonge, avec des mots durs comme du diamant et une voix dont les vibrations ressemblent souvent à des sanglots. Il dénonce, il démasque, il apostrophe, il vitupère, il viole, il use des mots comme d'un décapant, il les fabrique comme on salive; c'est le délire du verbe où l'on prend cons-

cience que le monde n'est qu'une immense et interminable censure dont la poésie - cette révolte - seule délivre.

Les mots s'emballent, deviennent fous et rongent la musique, ainsi que dans ces deux longs monologues dont l'un, inspiré des événements de mai 1968 en France, est une prose politique presque psalmodiée, sur l'exploitation ouvrière; et l'autre, intitulée "Il n'y a plus rien", est un torrent poétique dont le rythme et les incantations tiennent lieu de musique.

Il n'est pas étonnant, au bout de cette tension, d'entendre une chanson mi-sérieuse, mi-ironique sur "le crachat" qui se définit lui-même à la fin "conscience du monde".

Mais au fond de ces "illuminations", au sens où l'entendait Rimbaud que Ferré a mis en musique, il y a comme un manque qui donne à la poésie de Ferré une tendresse d'écorché. Il y a à "cette blessure" selon le titre même d'une de ses oeuvres qu'il n'avait pas chantée jeudi soir au moment de mettre sous presse et qui est l'une des plus belles chansons d'amour qui aient été écrites.

- de notre dernière édition d'hier

circostances entourant la mort des 37 personnes.

Le coroner, sur ce point de nouveau donné raison au procureur de la couronne en indiquant que tous les témoins avaient été entendus à son avis et qu'il était en mesure d'établir les responsabilités criminelles dans cette affaire.

CHARBONNEAU

Suite de la page 3

pour cent des professeurs anglophones catholiques ont été affectés par la déclassification.

Il y a déjà cinq ans que nous tentons de négocier sur la question de la classification pour fins de salaire et les présentes négociations n'ont permis de faire aucun progrès sur ce sujet, a précisé le président de l'Association des enseignants protestants anglophones, M. Jack Johnson.

LES 10 ANS Suite de la page 3

l'ionosphère a mesure qu'il la survole.

Il a des antennes de 150 pieds de long semi-rigides.

Sa longévité était prévue pour un an. Pourtant, après 10 ans, à l'exception d'un appareil, il fonctionne encore. Dès 1962, par contre, sa résistance a été mise à rude épreuve à la suite d'une explosion de bombe à hydrogène dans l'espace. Les radiations ont endommagé les cellules solaires et réduit le courant disponible, mais comme cette possibilité avait été prévue, les expériences ont pu se poursuivre.

BLOC-NOTES Suite de la page 4

ces vingt-cinq pages, abondamment illustrées de tableaux, qui en disent bien davantage sur le budget de l'éducation que la documentation officielle.

La conclusion principale de l'analyse n'étonnera personne: la CEQ soutient en effet que l'augmentation du coût par élève retenue cette année par le gouvernement (0.7%) est ridiculement faible (elle aurait dû être, selon la centrale, de 5.2%) et ne pourra être maintenue au cours des années à venir sans compromettre gravement la qualité des services.

Toutefois, le calcul de la CEQ paraît excessif même à ceux qui acceptent en principe son argumentation. On lui saura gré, néanmoins, de nous prédire un crédit supplémentaire au chapitre de l'éducation (il paraît qu'il manque \$30 millions au poste des subventions aux commissions scolaires), de dénoncer l'expansion tentaculaire et l'inefficacité de la bureaucratie du ministère et de nous mettre en garde contre l'abus des contrats de services avec l'entreprise privée, qui feraient double emploi avec les directions régulières du ministère.

Une dernière question pour la CEQ: serait-il plus économique de couper court à ces contrats en rendant le ministère plus efficace, ou de maintenir les contrats en réduisant les effectifs de la bureaucratie de l'éducation?

Claude LEMELIN

Fin du ratissage pour trouver l'homme qui a tiré sur un policier

SAINT-JEAN (PC) - La sûreté du Québec a décidé d'interrompre la vaste opération de ratissage entreprise jeudi dans la région de Saint-Alban de Portneuf pour retrouver les auteurs de l'attentat dont a été victime un policier en fin de soirée mercredi.

Rappelons que l'agent Guy Vézina a été gravement blessé de quatre coups de feu alors qu'il enquêtait au sujet d'un vol à main armée de \$6,000 perpétré quelques heures plus tôt par quatre individus.

Le rapport Dennis sur l'habitation à loyer modique au Canada vient d'être mis en vente par ses auteurs Michael Dennis et Susan Fish.

L'étude, commanditée par la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, a coûté \$300,000 au trésor public mais aussi bien la Société que le gouvernement ont refusé jusqu'à ce jour de la publier. Devant cette situation, M. Dennis et Mme Fish ont décidé de la faire paraître. La maison A.M. Hakkert Ltd., une petite entreprise d'édition de Toronto, l'a publiée jeudi, sous le titre "Programs in Search of a Policy", et mis en vente dans les librairies au prix de \$4.25.

Les conclusions du rapport Dennis avaient été transmises à la presse par le chef du Nouveau Parti démocratique, M. David Lewis, au mois d'août dernier et ont servi depuis à étayer de sérieuses critiques contre la politique d'habitation de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement.

Tout en blâmant le gouvernement pour son refus de rendre l'étude publique, M. Dennis n'a pas été tendre à l'endroit de M. Lewis qu'il a accusé de faire de son rapport un expédient électoral. M. Lewis a utilisé des parties choisies du rapport pour lancer sa campagne électorale, a dit M. Dennis. Le rôle du chef du NPD dans cette affaire a peut-être été "le plus odieux" a-t-il ajouté.

La décision de publier l'étude a été prise avant le déclenchement des élections, a précisé M. Dennis, et ce geste n'est pas destiné à aider aucun des partis en lice. Cependant l'auteur du rapport controversé aimerait bien que l'habitation devienne un thème important dans la présente campagne.

C'est pour s'éviter des ennuis que le gouvernement a refusé jusqu'ici de faire connaître la teneur du rapport Dennis et comme ses auteurs estiment que le public a le droit d'être informé, ils en sont venus à la décision de publier. Quant aux droits d'auteur, M. Dennis et Mme Fish affirment qu'ils leur appartiennent et ils ont mis le gouvernement en garde contre toute tentative de sa part de les violer.

dans une succursale de la Banque Canadienne Nationale, à Saint-Casimir.

Le policier a été abattu alors qu'il s'approchait d'un véhicule pour vérifier l'identité de ses occupants.

Ceux-ci ont pris la fuite à pied à la suite de l'agression.

Un chargeur de revolver 9mm a été retrouvé près de l'automobile que les bandits tentaient de voler lorsqu'ils ont été surpris par l'agent Vézina.

Ce dernier repose actuellement dans un état satisfaisant dans un hôpital de Québec.

Entre-temps, un porte-parole de la Sûreté du Québec a annoncé que les recherches intensives avaient été suspendues.

C'est ainsi que les barrages qui avaient été dressés sur les routes de la région mercredi ont été levés en fin de journée, hier tandis que les renforts de police qui avaient été dépêchés sur les lieux ont regagné leurs postes respectifs.

Le porte-parole a précisé que les autorités avaient décidé de procéder plutôt par voie d'enquête.

Ce travail a été confié aux escouades des vols à main armée et des homicides en collaboration avec les policiers du poste de Portneuf de la SQ.

Saint-Léonard: la CMQ en appelle

La Commission municipale du Québec (CMQ) a décidé d'interjeter appel de la décision du juge Maurice Archambault de ne pas soumettre à sa tutelle la municipalité de Saint-Léonard.

C'est jeudi prochain que la CMQ demandera à la Cour d'appel du Québec la permission d'en appeler du jugement Archambault. Si cette permission lui est accordée, elle tentera alors de faire renverser ce jugement.

Pour justifier son appel, la CMQ soutient que le juge Archambault a erré dans son interprétation de l'article de la loi qui traite des raisons qui peuvent motiver une mise en tutelle.

On sait que la CMQ avait présenté, en juin dernier, une requête demandant la mise en tutelle de l'administration municipale de Saint-Léonard. Cette requête était fondée sur quelques faits constatés au cours de l'enquête que même la CMQ sur l'administration du maire Léo Ouellet; ces faits, selon la CMQ, étaient suffisants pour mettre cette administration en tutelle.

Le 20 septembre dernier, le juge Archambault a rejeté la requête de la CMQ, alléguant principalement que celle-ci n'a pas réussi à faire la preuve de la nécessité d'une mise en tutelle.